

Présentation de RDI

Rhône Développement Initiative (RDI) est une association loi 1901 créée en 1993, membre des réseaux Initiative France et France Active.

RDI s'adresse principalement à des porteurs de projet ayant des difficultés à convaincre une banque de s'investir dans leur projet ou ayant besoin de compléter leurs apports financiers.

Les outils de RDI sont **donc toujours associés à un prêt bancaire professionnel.**

RDI ne cherche pas à remplacer les banques mais a pour rôle d'**aider un créateur à obtenir un financement bancaire** pour la création ou reprise d'entreprise.

RDI travaille avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises sur la Métropole de Lyon et sur les Monts et Côtes du Lyonnais.

Modalités d'instruction des demandes :

L'instruction des demandes se déroule en trois étapes :

- Un contact téléphonique pour valider l'opportunité de l'intervention de RDI, et l'envoi dans la foulée d'une demande de financement et d'un document explicatif sur notre intervention,
- Une expertise du projet et négociation, validation des différentes interventions financières sous forme de rendez-vous individuels avec les chargés de mission de RDI,
- Une décision suite à la présentation du projet au comité d'engagement financier, qui sera suivi du décaissement.

Le comité d'engagement financier :

C'est l'instance de décision de RDI. Ses membres sont des personnes qualifiées pour valider la faisabilité économique des projets, par leur expérience de chefs d'entreprise, de banquiers, d'experts comptables...

Chaque dossier fait l'objet d'une présentation devant ce comité qui prend la décision du financement après avoir entendu le créateur. Les décisions du comité sont sans appel, ni recours.

Après la création :

Lorsqu'un entrepreneur a bénéficié d'un financement, RDI assure un suivi et un accompagnement systématique sur les aspects suivants :

- Le suivi technique : RDI accompagne les entrepreneurs financés pour mettre en place des **tableaux de bord de l'activité** ; ces indicateurs sont indispensables pour la gestion et le pilotage de l'entreprise.
- La communauté des entrepreneurs : RDI anime une communauté via les réseaux sociaux, et invite les entrepreneurs financés à participer à différents événements tout au long de l'année (Les Rencontres RDI : ateliers thématiques, échanges entre pairs, visite d'entreprises...).
- Le parrainage : un jeune entrepreneur peut bénéficier utilement d'un échange régulier avec un **chef d'entreprise plus expérimenté et bénévole.**

L'ensemble des prestations proposées par RDI est gratuit.

Pour toute information ☎ 04 37 28 68 68 (de 9 h à 12 h) - Mail : rdi@rdi.asso.fr

Prêt d'Honneur RDI

Le prêt d'honneur RDI vient conforter vos apports personnels soit en fonds propres si vous êtes en Entreprise Individuelle, soit en capital ou comptes courants d'associés si vous constituez une société (EURL, SARL, SAS, SCOP, SNC...). Le prêt d'honneur permet ainsi de faire effet de levier sur un prêt bancaire. Le plan de financement doit être supérieur à 15 000€.

Bénéficiaires

Tout porteur ou repreneur d'entreprise ayant besoin de conforter ses apports personnels pour obtenir un prêt bancaire.

Le lieu d'implantation de l'entreprise doit s'effectuer sur la Métropole de Lyon et sur les Monts et Coteaux du Lyonnais.

L'accompagnement de RDI doit débuter avant l'immatriculation de l'entreprise.

Caractéristiques

Le prêt d'honneur RDI est un **prêt personnel à taux 0** octroyé à toute personne travaillant dans l'entreprise c'est à dire considérée comme ETP (Employé à temps plein). RDI peut intervenir à hauteur de **6 000 € / ETP** et dans **la limite de 18 000 €,** soit l'équivalent de 3 ETP pour une **durée maximum de 4 ans.** Le prêt d'honneur RDI est décaissé sur présentation d'un prêt bancaire complémentaire d'une durée de 2 ans minimum. Il se rembourse tous les mois en mensualités constantes.

Cible d'entreprises

RDI intervient sur tout type d'entreprise et pour tout type de projet à l'exception :

- des projets exclusivement basés sur une activité de commerce international (export),
- des agences immobilières,
- des activités de nuit (bars, discothèques, casinos...),
- des activités basées sur l'exploitation de la crédulité des clients (voyance...).

Procédure

Pour faire une demande de prêt d'honneur, **contactez-nous par téléphone au 04 37 28 68 68** (de 9 h à 12 h) pour nous présenter brièvement votre projet. Si vous êtes éligible pour un éventuel accompagnement de RDI, nous vous adresserons, par mail, un **dossier de demande de financement** et un document explicatif précisant les modalités de notre intervention. La demande de financement sera **à nous retourner dûment complétée et signée** (par mail, via we transfer) en y ajoutant tout document susceptible de faciliter la compréhension de votre projet (liste des pièces à joindre en page 10).

Après une première étude de votre dossier, un chargé de mission vous contactera pour vous proposer **un rendez-vous individuel** qui sera l'occasion de valider avec vous votre demande ainsi que la faisabilité économique et financière de votre projet.

Votre demande sera accordée lors **d'un passage en comité d'engagement financier.** Le déblocage des fonds se fera ensuite sur présentation d'un contrat ou d'une attestation d'obtention de prêt bancaire et de tout document complémentaire sollicité.

Pour toute information ☎ 04 37 28 68 68 (de 9 h à 12 h) - Mail : rdi@rdi.asso.fr